

De: Antai <nepasrepondre_noreply@antai.fr>
Envoyé: lundi 25 mars 2024 17:24
À: contact@thomas34.fr
Objet: [ANTAI - Votre démarche] ANTAI - Votre contestation en ligne
Pièces jointes: 3787818185_FRE_20240325_172426.pdf



Vos démarches en ligne

Bonjour,

Votre contestation électronique a été enregistrée par nos services le 25/03/2024 au nom de THOMAS THIBAUT sur le dossier d'infraction numéro 3787818185.

Cette contestation concerne l'infraction commise le 14/03/2024 à 00:27 et ayant pour libellé EXCES DE VITESSE D'AU MOINS 5 KM/H ET INFÉRIEUR A 20 KM/H PAR CONDUCTEUR DE VÉHICULE A MOTEUR - VITESSE MAXIMALE AUTORISÉE INFÉRIEURE OU ÉGALE A 50 KM/H. Vous trouverez ci-joint l'accusé d'enregistrement de votre démarche.

Votre contestation sera examinée par des agents de l'Officier du Ministère Public. Pour suivre l'évolution de votre dossier, vous pouvez vous rendre sur le site [usagers.antai.gouv.fr](https://www.usagers.antai.gouv.fr) en cliquant sur le lien :

<https://www.usagers.antai.gouv.fr/fr/consultation>

Nous vous remercions de votre attention,

L'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions

Plus d'informations : <https://www.antai.gouv.fr/contact/>

Merci de ne pas répondre à ce message.

Les courriels envoyés à cette adresse ne sont pas traités.

Pour votre sécurité :

- Ne répondez jamais à un message vous demandant vos coordonnées bancaires (carte bancaire, RIB, etc.) ou vos codes personnels quels qu'ils soient.
- Le savez-vous ? Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de vos données personnelles. Pour en savoir plus, reportez-vous à la page Données personnelles : <https://www.antai.gouv.fr/donnees-personnelles/>